Vol. II Morinville, Alberta, 7 Juillet 1910 No 18

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain

"Notre Religion, notre langue, nos droits"

S.-Jean-Baptiste et la Confederation

I- LA FETE DE LA RACE

Le 24 juin, les Canadiens-français se rémémorent les souvenirs du passé et ravivent les espoirs du lendemain : c'est la fête de la race. Le 1er juillet ils s'unissent aux Canadiens de tout sang pour glorifier l'origine et la survivance de la confédération.

Ce double anniversaire, à une semaine d'intervalle, marque la complexité de notre situation et de nos devoirs nationaux.

Tous les Canadiens-français, clercs ou laïques, qui peuvent exercer une action quelconque sur les destinées de la race et de la nation devraient employer cette semaine, chaque année, à une sorte de retraite patriotique.

Quelle a été la marche ascendante ou rétrograde de la race ?

Comment avons-nous accompli nos devoirs nationaux envers Dieu, envers nous-mêmes, envers la patrie canadienne ?

Comment avons nous faitrespecter nos droits dans la Confédération

Pour faire avec fruit cet examen de conscience nationale, il ne faut pas nous isoler dans une seule province et ne contempler que nous-mêmes, notre passé, notre avenir.

Nous ne sommes qu'un co-efficient dans le problème du développement du Canada, dans le problème plus vaste et plus complexe encore du tassement des forces qui opèrent sur tout le continent américain.

Lorsque nous faisons notre inventaire national, il ne suffit pas de comparer notre état actuel avec notre situation au moment de la conquête, de l'union ou de la Confédération. Il faut aussi comparer notre progression avec celle des autres races. Sinon, nous courrions le risque de tomber dans d'étranges illusions.

Cet examen, il faut le faire avec clairvoyance, courage et confiance.

Il ne faut pas nous effrayer outre mesure de la marche rapide des autres groupes ethniques qui nous entourent. Il serait également fautif de fermer les yeux sur les dangers qui nous menacent.

La confiance en Dieu et en soi-même sont deux grandes forces : dégénérées en présomption aveugle, elles deviennent une fatale faiblesse. "Aide-toi le ciel t'aidera."

Tant que les Canadiens.français resteront fidèles à leur foi, à leur langue, à leur instinct de race, ils résisteront aux tempêtes. Ils sont peut-être moins préparés à éviter l'enlisement des temps pacifiques.

L'absence ou l'affaiblissement de l'esprit d'organisation, du sens moral public, de l'amour du devoir et du sacrifice menacent de plus en plus nos classes dirigeantes et préparent mal la solution des problèmes économiques et sociaux qui s'imposent à notre attention : questions ouvrières, instruction publique, mise en valeur des sources d'énergie morale ou économique.

Même au point de vue religieux, il ne faut pas nous illusionner outre mesure. La foi et la pratique religieuse restent dans les habitudes de la quasi totalité des Canadiens-français.

Avons-nous au même degré le sens catholique public ?

Les mêmes principes et la même conscience gouvernent-ils nos actes collectifs et sociaux et les manifestations de notre vie individuelle ?

Et au point de vue national, avons-nous, au même degré que les hommes du passé, dont nous célébrons la gloire et la vertu, l'amour et la fierté de la race, surtout la volonté efficace de protéger son patrimoine national ?

Sans doute, nous l'affirmons, et avec beaucoup de sincérité, chaque année, du 20 au 30 juin. Mettons-nous en pratique, le reste de l'année, les principes et les idées que nous prônons en paroles le jour de la S.-Jean ?

L'esprit de parti, l'égoïsme individuel, l'excessif souci de la fortune, du confort, de la vie facile, les préoccupations et les jalousies mesquines, ne réduisent-ils pas à néant, au moins à un fort mince bagage d'actes accomplis, l'énorme fatras de nos professions de foi ?

Prenons comme résolution de retraite patriotique le ferme dessein d'accomplir les mêmes sacrifices et le même travail que nous nous imposons volontiers pour le bien de nos familles ou la seule satisfaction égoïste de nos appétits et de nos intérêts individuels.

HENRI BOURASSA.

La Vie aux Champs

INVENTIONS NOUVELLES

Il est admis, à peu près par tout le monde, que le machinisme agricole, en Amérique, est plus universellement répandu, plus généralement employé, et aussi plus perfectionné que dans la vieille Europe qui compte encore de nombreuses régions où les instruments primitifs de l'agriculture, n'ont pas encore fait place à l'outillage moderne.

Il ne faut pas croire cependant que l'Amérique ait le monopole des inventions utiles et des appareils agricoles perfectionnés.

Loin de là !

Le dernier courrier d'Europe nous apporte d'une part la description et de l'autre part l'historique de deux appareils qui ne peuvent manquer, dans le cours du siècle, de jouer, chez-nous même, un rôle assez important dans l'économie de l'industrie laitière et de l'une de nos industries textiles, celle de la fabrication des toiles de lin, encore en enfance au Canada.

Le premier de ces appareils, le "Séparateur Swifsture" est une espèce de

"MOULIN A BEURRE"

rapide, qui extrait et lave le beurre presque instantanément.

Avec de la crème douce ou de la crème aigre les deux opérations se font en cinq ou dix minutes.

Les avantages offerts par l'appareil seraient : Extraction parfaite du beurre ; lavage facile et complet ; manipulation de la machine, simple et facile ; etc.

Des expériences officielles ont rendu honneur au mérite de la nouvelle invention, qui peut s'adapter également à une laiterie ordinaire et aux beurreries coopératives.

Nous ne sommes pas plus enthousiastes qu'il le faut des petits séparateurs, des petites écrémeuses à bras, qui en plus d'une région font du tort à l'industrie laitière par le fait qu'elles empêchent ou détruisent l'homogénité des produits beurriers, et les font déprécier sur les grands marchés.

Il est toutefois des circonstances spéciales où ces petites machines rendent de grands services sont même désirables, ne fût-ce que comme moindre mal ; et, en ce cas, nous ne voyons pas pourquoi le nouveau séparateur ou moulin à beurre ne serait pas adopté. Il soulagerait de beaucoup de travaux et d'ennuis ceux qui font encore le beurre à la maison soit à l'aide de la baratte ou d'une boite à manivelle quelconque.

L'autre invention récente qui fixe déjà l'attention du monde agricole et industriel des vieux pays est un appareil, ou plutôt un procédé à rouir le lin.

Une commission nommée par le gouvernement français a essayé le procédé et éprouvé l'appareil, et après maintes expériences, les a déclarés supérieurs à tous les autres jusqu'ici connus.

Facilité, simplicité, rapidité et uniformité du travail, tels sont les avantages du nouveau système sur tous ceux jusqu'ici employés.

Le rapport de la commission est tel que l'on entrevoit déjà une réduction notable dans le prix de revient des tissus et toiles de lin, tant le travail industriel qui suit immédiatement la production de la matière brute des tissus est simplifié et perfectionné.

C'est pourquoi je ne trouve pas malséant de demander ici s'il n'est pas temps pour nous d'essayer de la culture systématique et extensive du lin, si toutefois nos capitalistes veulent bien, après avoir étudié la question, créer des usines, édifier des filatures qui fourniraient du travail à des milliers de bras, et auraient en outre pour effet de conserver à la population les millions de dollars qu'elle verse à l'étranger aux fins de se pourvoir de toileries et de cotonnades.

Quand à la matière brute, la tige du lin, il est prouvé que le Canada peut la produire. Si j'étais quelque peu chauvin je dirais, il est prouvé que les provinces de l'Est surtout, d'Ontario à l'Atlantique, peuvent facilement produire cette matière première.

Depuis 1896 le gouvernement a fait faire, oh! pas par la province de Québec, qui n'a pas encore de fermes expérimentale, mais a fait faire quand même par les autres provinces du Dominion dotées de telles fermes, des essais de culture qui ont donné, au point de vue de la production de la filasse, des résultats supérieurs dans les provinces de l'Est.

Il est facile de s'en rendre compte par le tableau suivant, lequel indique bien clairement la supériorité de l'Est sur l'Ouest en la matière.

Ce tableau est tiré du Bulletin 59, que l'on peut se procurer gratuitement à la Ferme Nationale, à Ottawa. Et les expérienecs qui ont été faites par les Fermes Expérimentales d'Agissiz, Colombie Anglaise ; d'Indian Head Saskatchewan; de Brandon, Manitoba, d'Ottawa, Ontario; et de Nappan, Nouvelle-Ecosse.

Il s'agit ici du volume de tiges de lin produit par âcre :

Nouvelle-Ecosse	8,200 livres
Ontario, (à Ottawa) .	7,878 livres
Saskatchewan	4,540 livres
Colombie Anglaise . .	3,000 livres

La décroissance dans le volume produit par acre à mesure que l'on s'éloigne de l'Atlantique et du St. Laurent est assez évidente pour démontrer que le sol et le climat des provinces de l'Est, à cause sans doute de surcroit d'humidité que l'on y trouve, convienne plus spécialement à la culture du lin destiné aux fabriques de tissus.

Un autre aspect de la question est aussi favorable à l'Est. C'est que ses nombreux pouvoirs d'eau encore inexploités se prêtent admirablement à l'érection des fabriques et filatures que nécessiterait la nouvelle industrie.

Mais il est temps d'ajouter que si Ontario, Québec et les provinces maritimes paraissent mieux favorisées, soit dans leur climat soit dans leur sol, sous le rapport de la production de la filasse, les provinces de l'Ouest leur sont peut-être supérieures quand il s'agit de produire la graine de lin destinée à alimenter les huileries.

Or il est bien connu que ces derniers établissements ne suffisent pas non plus à ravitailler le pays des huiles de lin dont il a besoin, et que de ce chef encore nous devons chaque année faire de coûteuses importations.

Et le plus tôt nous cesserons d'importer le plus tôt nous produirons et fabriquerons nous-mêmes ces diverses choses, le mieux ce sera pour tout le monde, n'est-ce pas ?

C. L'HABITANT.

Nouveau Centre de Colonisation

POUR LES CANADIENS-FRANCAIS

M. l'Abbé Ouellette, missionnaire-colonisateur, vient d'arriver de la province de Québec avec 70 colons.

Il est parti en compagnie des Révérends J. A. Ethier, curé de Morinville, J. A. Normandeau, curé de Legal et de M.M. Médéric Gravel, de Beaumont et J. O. M. Legault, de Rivière-Qui-Barre, pour aller visiter le Lac Labiche, Athabaska Landing, Plamondonville, les bords de la rivière des Castors et les environs pour y établir de nouveaux centres de colonisation.

Après ce voyage M. l'abbé Ouellette retournera dans la province de Québec.

Nous demandons des correspondants dans tous les centres canadiens-français de l'Alberta et de la Saskatchewan, ainsi que des agents pour recueillir les abonnements et les annonces.

Nos annonceurs font des sacrifices pour encourager et soutenir l'oeuvre patriotique que nous poursuivons, et pour tenir leurs maisons de commerce sous les yeux de nos lecteurs.

Ceux-ci ne doivent pas l'oublier et a l'occasion encourager particulierement ceux qui annoncent dans "Le Progres"

Distribution des Prix

Couvent Notre-Dame

29 JUIN 1910

1re Classe française.

Médaille d'Excellence décernée à Melle Melle Marguerite Dagenais, de Morinville.

1er Accessit, Melle Antoinette Pomerleau, d'Edmonton.

2e Accessit, Melle Lucienne Comtois, de Morinville.

2ième Classe.

Médaille d'excellence décernée à Melle Laura Langlois, du Fort Saskatchewan.

1er Accessit, M. Adalbert Boissonnault.

2ième Accessit, M, Wilfrid Sévigny, de St.Albert.

Musique.

1er Prix, Melle A. Pomerleau.

1er Accessit, Melle Auréa Gaudette,

2ième Accessit, Melle Denise Pomerleau, d'Edmonton.

Peinture.

1er Prix, Melle Stella Boissonnault.

2ième Prix, Melle L. Fortier, d'Edmonton.

Travaux à l'aigullle.

Melle Antoinette Pomerleau, d'Edmonton.

Ecole Saint-Jean Baptiste

Classe Francaise

Médaille d'excellence, M. Adoria Clouthier.

1er Accessit, Melle Emilia Lefebvre.

2ième Accessit, M. Léopold Gaudette.

Sir Wilfrid Laurier A Edmonton

Comme nous l'avons déjà annoncé, sir Wilfrid Laurier sera à Edmonton le 9 août prochain.

A cette occasion, si le nombre de ceux qui désirent rencontrer le premier-ministre est assez considérable, le directeur du "Progrès" s'entendra avec la Cie du C.N.R. pour avoir un train spécial, partant de Morinville dans l'avant-midi, pour revenir dans la soirée.

C'est pourquoi nous prions tous ceux qui désirent profiter de cette excursion de bien vouloir donner leur nom aux bureaux du "Progrès" le plus tôt possible.

Pensee

L'amour n'attend pas les occasions de bien faire; il les cherche, Il ne les craint pas; il les aime. Il ne les fuit pas; il les saisit.

Gabriel Palau, S. J.

Bill pour abolir la formule du serment injurieux pour les Catholiques de l'Empire

Tout fait prévoir que la déclaration que le Roi doit faire lors de son couronnement, n'offrira plus rien de répugnant pour lui.

La partie de la formule du serment qui était une injure pour ses sujets catholiques, va disparaître. Telle est du moins la partie du bill proposé par le premier-ministre Asquith et qui a été adopté en première lecture par une majorité de 383 à 42.

M. Asquith dit en particulier que ce serment avait été imposé au roi dans un moment d'excitation populaire, alors qu'une révolution était à craindre, mais aujourd'hui les catholiques sont en grand nombre et sont les plus loyaux sujets de Sa Majesté.

Cette déclaration est donc non seulement injurieuse, mais elle est inutile.

Mariage

Nous avons le plaisir d'annoncer pour le 11 juillet prochain, le mariage de M. J. M. Deschênes, d'Edmonton, fils de L. M. Deschênes, de Morinville, avec Melle Maria Gariepy, fille de M. J. H. Gariépy, d'Edmonton.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux futurs époux.

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par "La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA,	$1.00 par année
ETATS-UNIS et EUROPE,	$1.50 " "

Toutes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 7 JUILLET 1910

Le Francais dans l'Ontario

Le "Spectator", de Hamilton, s'indigne de la condescendance du "Standard", de Kingston, qui veut bien qu'on enseigne le français dans les écoles publiques, si on en a le temps.

Pour le "Spectator", même si l'on a du temps à perdre, ce serait une folie. Et il signale qu'un précédent dangereux serait créé, qui encouragerait les Allemands, les Italiens et les autres races à réclamer le même privilège.

L'objection est puérile. Le français au Canada, a des droits qui le dispense d'être placé dans la même balance que les langues étrangères. Le français est dans le parlement de la nation, langue officielle à l'égal de l'anglais, et il n'est pas permis à la majorité, dans Ontario, d'ostraciser la langue française, qu'il n'est permis à la province de Québec de proscrire la langue anglaise.

Mais c'est en vain qu'on discuterait avec le "Hamilton Spectator." Fidèle à son passé, il est incapable de voir les choses sous leur vrai jour lorsqu'il s'agit d'exercer envers les Canadiens-français catholiques ce "fair play" que par ailleurs le peuple britannique affiche avec orgueil comme sa plus chère devise.

(De La Patrie)

LETTRE PASTORALE

DES

Peres du Premier Concile Plenier de Quebec

19 SEPTEMBRE—1er NOVEMBRE 1909

L'esprit chretien dans l'individu, dans la famille et dans la societe

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du Canada, Salut et Bénédiction en N. S.

(Suite)

Un sensualisme toujours plus exigeant et plus raffiné pénètre les habitudes de vivre et ruine l'esprit évangélique, on voudrait d'un christianisme sans pénitence, d'un pardon sans expiation, d'un ciel sans calvaire.

Ce n'est pas ainsi, nos très chers frères, que vous agirez. Montrez-vous les vrais disciples du divin crucifié : souvenez-vous que l'évangile est inséparable de la croix, que le ciel souffre violence, et acceptez d'un cœur joyeux la loi de pénitence, qui est pour l'homme pécheur une loi de résurrection et de vie.

3º LES SOURCES DE LA VIE CHRÉTIENNE

Mais pour pratiquer ces vertus, qui sont le plus bel ornement des âmes chrétiennes, il est nécessaire de fortifier sa volonté, en l'appuyant sur la force même de Dieu. C'est le rôle de la prière. Prier c'est associer Dieu à sa vie ; c'est se revêtir de sa puissance, de son armure, selon l'expressive parole de l'Apôtre. Dans l'ordre surnaturel, notre vie ne se soutient que par la grâce, et la grâce est promise à celui qui l'implore. La prière est donc le grand devoir des enfants de Dieu. Nous vous exhortons, nos très chers frères, à lui donner dans votre vie la place qu'elle doit avoir. Il est bon, il est salutaire au chrétien d'interrompre de temps à autre ses entretiens terrestres, pour reporter ses pensées vers Dieu et placer sa conversation dans le ciel. C'est dans ces saints colloques que l'âme se déprend davantage du péché, qu'elle goûte la suave bonté du Seigneur, qu'elle relève ses espérances et raffermit ses résolutions. L'homme qui a bien prié comprend mieux ses obligations et les accomplit plus courageusement. Il ne se laisse pas abattre par les épreuves ni amolir par les jouissances. Les tentations le trouvent éveillé et debout : c'est un soldat armé, prêt au combat et sûr de la victoire.

Parmi les exercices de piété qui contribuent à développer la foi et à former Jésus-Christ dans les âmes il en est un plus efficace que les autres, et qu'il nous est particulièrement agréable de vous recommander ici : c'est la sainte communion.

Quand Notre-Seigneur institua le sacrement de l'Eucharistie, il voulut fournir aux hommes un moyen infaillible d'alimenter leur vie surnaturelle. La forme sous laquelle il institua ce sacrement nous dit assez clairement sa pensée. "Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde." "Je suis le pain vivant, descendu du ciel," Et il ajoute : "Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement." Rien de plus clair que ces paroles, et rien de plus convaincant. Elles doivent être la règle essentielle et directrice de toute vie chrétienne. D'un côté, nous avons l'obligation de conserver, d'augmenter, de perfectionner en nous la vie surnaturelle que le baptême a communiquée à nos âmes, et qui doit trouver son parfait épanouissement dans le ciel ; d'autre part, Jésus-Christ nous déclare qu'une telle vie ne s'alimente que par le pain eucharistique. Il est facile de conclure que la participation au sacrement de l'Eucharistie est indispensable au chrétien. Pour lui, c'est une question de vie ou de mort spirituelle : "Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous."

Il n'est donc pas étonnant que l'Église, dont c'est la mission de garder la vie dans les âmes, ait toujours eu à cœur d'attirer les fidèles à la Sainte Table. Pénétrés des enseignements apostoliques, les premiers chrétiens regardaient comme un besoin, et aussi comme un honneur, d'être les convives quotidiens du banquet sacré. Pour eux, l'âme aussi bien que le corps réclamait son pain de chaque jour pour ne pas défaillir dans le chemin du ciel ; et chaque jour le divin maître nourrissait de sa chair et de son sang, ceux qui voulaient vivre de sa vie.

Hélas ! Que nous sommes loin de cette ferveur primitive ! Telle est devenue l'indifférence des chrétiens envers l'aliment divin, que l'Église s'est vue dans la pénible obligation de commander à ses enfants de communier au moins une fois l'an. Et ils ne sont pas rares, de nos jours, ceux qui se contentent d'obéir à ce précepte, et qui se laissent, en quelque sorte pousser à la table auguste où Jésus dispense le pain de vie. Et pourtant, le banquet est toujours préparé; notre Roi de mansuétude et d'amour souhaite que la salle du festin se remplisse : et, comme dans la parabole de l'évangile, il envoie partout ses serviteurs pour rencontrer les convives.

L'Église catholique tout entière a tressailli, il y a quatre ans, au vigoureux et pressant appel du Maître. Notre bien-aimé Pontife Pie X, se faisaint l'interprète du Cœur de Jésus, a tenté un suprême effort pour raviver les saintes traditions des premiers siècles. D'un geste hardi et vraiment apostolique, il a écarté tous les obstacles qu'un jansénisme persistant et des interprétations théologiques trop étroites tenaient dressés sur sur le chemin de la Sainte Table.

Le décret sur la communion quotidienne a diriné toutes les disputes et mis fin à toutes les hésitations. "La communion fréquente et quotidienne, en tant que vivement désirée par Notre-Seigneur et par l'Église catholique, doit être accessible à tous les chrétiens de quelqu'ordre ou congrégation qu'ils soient, de telle sorte que personne, s'il est en état de grâce et s'approche de la Sainte Table ne puisse en être écarté." C'est par cette déclaration solennelle, claire et précise que commence le Décret de la Sacrée Congrégation du Concile. Elle établit nettement le désir du Christ et de son Eglise, et la légitimité de la communion, même quotidienne, pour tous les fidèles qui sont en état de grâce et qui ont dans le cœur une intention droite et pieuse. Ainsi se trouvent fixées les règles de conduite pratiques qui devront désormais guider les prêtres et les fidèles.

(A Suivre)

Legal, Alta.

Plusieurs étrangers visiteurs sont venus dans le cours de la semaine et ont visité du terrain; ils sont satisfaits de ce qu'ils ont vu et certains arrangements ont été conclus en attendant.

oXo

Madame O. Monpetit, mère de M. Ludger Monpetit vient d'arriver pour une promenade de quelques mois.

oXo

Les travaux à l'église neuve avancent passablement, malgré la pluie de ces jours derniers. On nous assure qu'elle sera couverte en planches pour dimanche prochain le 10. Il y aura donc place pour tout le monde une bonne fois ?

oXo

La récolte dans nos parages est ce qu'il y a de mieux, au dire des étrangers qui ont passé à travers St.Emile. Une très grande partie du blé et de l'orge est épié depuis une semaine. Les légumes promettent d'atteindre des proportions phénoménales, pour peu que cette température idéale nous favorise encore quelques semaines.

Il nous a été donné de voir et de manger des patates nouvelles pesant chacune une livre au premier juillet. Ces échantillons primeurs venaient de chez M. Théo. Brisson.

La Pratique Commerciale

Estismation de Profits

Période d'activité et de Marasme

De prévoir positivement les résultats profitables d'un commerce quelconque est en vérité impossible. Il se trouve tant de circonstances hors du contrôle du négociant ; circonstances des saisons hâtives ou tardives, tempêtes ou incendies, chaleur ou froid, maladie ou mort, bonnes ou mauvaises récoltes, activité ou stagnation de l'industrie, toutes ces circontances qui influent tellement sur le résultat final qu'une prévision juste est impossible. Mais si nous ne pouvons calculer avec certitude, nous pouvons faire un approximatif et dire par exemple si toutes les choses se passent comme elles ont habitude de se passer, tel sera le profit. Même si une année d'affaires défavorable ne rapportait pas le résultat anticipé, si nous avons prudemment et avec soin calculé nos estimés, en se tenant raisonnablement du bon côté, en allouant une marge suffisante pour les pertes possibles, une moyenne peut toujours être chiffrée d'avance pour l'objet en vue, et constituerait la basse

(Siute à la page 3)

LE FERMIER ET L'AVOCAT

Un jour, un fermier, nommé Bernard, étant venu à Montréal pour certain marché, pensa, une fois ses affaires terminées, qu'il lui restait quelques heures de loisir, et qu'il ferait bien de les employer à consulter un avocat. On lui avait souvent parlé d'un homme dont la réputation était si grande que l'on croyait un procès gagné lorsqu'on pouvait s'appuyer de son opinion. Le paysan demanda son adresse, et se rendit chez lui.

Les clients étaient nombreux et Bernard dut attendre longtemps ; enfin son tour arriva, et il fut introduit. L'homme de loi lui fit signe de s'asseoir, posa ses lunettes sur son bureau et lui demenda ce qui l'amenait.

--Là, monsieur l'avocat, dit le fermier en tournant son chapeau. J'ai entendu dire tant de bien de vous que comme on était rendu à Montréal, j'ai voulu venir vous consulter, afin de profiter de l'occasion.

--Je vous remercie de votre confiance, mon cher ami, mais vous avez sans doute quelque procès ?

--Des procès ? par exemple ! je les ai en abomination, et jamais Pierre Bernard n'a eu de mauvaises raisons avec personne.

--Alors c'est une liquidation, un partage de famille ?

--Pardon, M. l'avocat, ma famille et moi n'avons jamais eu à faire de partage, vu que nous mangeons au même plat.

Il s'agit donc de quelque contrat d'achat ou de vente.

--Ah bien oui ! on n'est pas assez riche, nous autres, pour acheter, ni assez pauvre pour revendre.

--Mais enfin que voulez-vous de moi ? demanda le jurisconsulte étouné.

--Eh bien ! je vous l'ai dit, monsieur l'avocat, reprit Bernard avec un gros rire embarrassé, je veux une "consultation écrite..." pour mon argent, comme de raison...à cause que je suis rendu à Montréal et qu'il faut profiter des occasions.

L'avocat sourit, prit une plume, et demanda au campagnard son nom.

--Pierre Bernard, répondit celui-ci heureux qu'on l'eût compris.

--Votre âge ?

--Quarante ans, le 16 du mois qui vient.

--Votre profession !

--Ma profession ?...Oh! oui, quoi est-ce que c'est que je fais ?... Je suis t'un habitant.

L'avocat écrivit deux lignes, plia le grand papier et le remit à son étrange client.

--C'est déjà fini ? s'écria Bernard ; eh bien ! à bonne heure ; on n'a pas le temps de moisir. Comment est-ce que c'est, monsieur l'avocat.

--Une piastre.

Bernard paya sans réclamation, salua du pied et sortit enchanté d'avoir profité de l'occasion.

Lorsqu'il arriva chez lui, il était déjà quatre heures ; la route l'avait fatigué, et il entra à la maison, bien résolu à se reposer.

Cependant ses foins étaient coupés depuis plusieurs jours et complètement fanés : un des gars vint demander s'il fallait les rentrer.

--Ce soir ! interrompit la fermière qui venait de rejoindre son mari, ce serait grand péché de se mettre à l'ouvrage si tard, tandis que demain on pourra les ramasser sans se gêner.

Le garçon objecta que le temps pouvait changer, que les attelages étaient prêts et les bras sans emploi.

La fermière répondit pue le vent se trouvait bien placé ; que si l'on commençait, la nuit viendrait tout interrompre.

Bernard, qui écoutait les deux plaidoyers, ne savait à quoi se décider, lorsqu'il se rappelle tout à coup le papier de l'avocat de Montréal.

--Arrêtez ! s'écria-t-il, j'ai là une consultation écrite, c'est d'un fameux et elle m'a couté une piastre ; ça doit nous tirer d'embarras. Voyons Thérèse, dis-nous ce qu'elle chante, toi qui es t'instruite et qui lis toutes les écritures.

La fermière prit le papier et lut en hésitant, ces deux lignes :

Pierre Bernard ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.

--Il y a cela ! s'écria le fermier, frappé de l'à-propos, alors vite les chars, les créatures et les gars, et rentrons le foin.

Sa femme voulut encore essayer quelques objections ; mais il déclara qu'on n'achetait pas une déclaration une piastre pour ne rien faire, et qu'il fallait suivre l'avis de l'avocat. Lui-même donna l'exemple, en se mettant à la tête des travailleurs et en rentrant qu'après avoir ramassé tous les foins.

L'événement sembla vouloir prouver la sagesse de sa conduite, car le temps changea pendant la nuit, un orage imprévu éclata sur la vallée, et, le lendemain, quand le jour parut, on aperçut la Rivière des Prairies débordée qui entraînait les foins récemment coupé. La récolte de tous les fermiers fut complètement anéantie ; Bernard seul n'avait rien perdu.

Cette première expérience lui donna une telle foi dans la consultation de l'avocat, qu'à partir de ce jour il adopta pour règle de conduite et qu'il devint, grâce à à son ordre et à sa diligence, un des plus riches fermiers du pays

Il n'oublia jamais, du reste, le service que lui avait rendu un véritable bienfaiteur ; il lui apportait tous les ans, par reconnaissance, une couple de ses plus beaux poulets et il avait coutume de dire à ses voisins lorsqu'on parlait des hommes de loi, "qu'après les commandements de Dieu et de l'Eglise, ce qu'il y avait de plus profitable, c'était la consultation d'un bon avocat."

X. X. X

La Pratique Commerciale

(Suite de la page 2)

d'informations suffisantes pour engager un homme à se lancer en affaires, si toute les autres conditions d'un début heureux sont remplies. L'on peut toujours calculer le côté profitable d'un commerce, par le succès ou l'expérience des autres dans une pareille ligne d'affaires, et probablement que la plupart de ceux qui aujourd'hui débutent, fondent leurs espérances sur la carrière heureuse de quelques connaissances ou de quelques amis.

Ceci est une méthode très simple.

Si le nommé Jacques a commencé il y a dix ans avec $ 5,000 et vaut maintenant $ 50,000 d'argent fait dans les affaires, il est clair que dans cette période de dix ans la moyenne de ses profits annuels ait été de $ 5,000 net.

Le danger de cette méthode se trouve dans la tendance à n'envisager que la perspective de succès.

Quand la moyenne des résultats divers du commerce de plusieurs négociants engagés dans une même ligne d'affaires, négociants heureux ou infortunés, alors on peut être examiné, alors on peut en tirer des conclusions plus définitives.

Et l'on trouvera souvent que pendant que Jacques a si bien réussi, Bernard, son voisin de l'autre village n'est pas aussi à l'aise qu'il l'était il y a dix ans. Cependant dans le cas de Bernard, la cause de son insuccès peut être expliquée par insuffisance de talent, faiblesse de caractère ou inattention à son commerce, défauts par lesquels le débutant devra voir à ce que son propre négoce ne soit pas mis en péril.

Il ne s'ensuit pas non plus que parce que Jacques a fait $ 50,000 en dix ans que son commerce soit demeuré très profitable au bout de ces dix ans.

L'histoire détaillée du commerce de n'importe quel homme d'affaires montrerait qu'il eut des périodes extrêmement favorables, même six ou huit ans de suite, pendant lesquels les choses prospérèrent, et puis ensuite la période des sept vaches maigres, pendant laquelle il ne fit que se maintenir.

Le commerce de la province de Québec a constamment subi des fluctuations depuis cinquante ans quoique ces fluctuations y aient été moins grandes que dans d'autres provinces ou aux Etats-Unis.

Parmi les grandes causes que nous pourrions citer qui eurent un effet direct, bon ou mauvais sur le cours de nos opérations commerciales, depuis 1860, citons, la guerre de Sécession, la guerre franco-allemande, le tarif protectionniste Cartier MacDonald, le tarif libre échangiste MacKenzie, la construction du Pacifique Canadien, de l'Intercolonial, divers travaux publics importants faisant surgir une ère de prospérité dans tel ou tel autre endroit selon les hazards de la politique. La base stable de notre commerce bas-canadien étant l'agriculture, et le rendement de nos terres demeurant à peu près le même, sauf peut-être une augmentation occasionnellle de cinq à dix par cent, correspondant à une augmentation analogue du nombre des travailleurs de la ferme, il fallait chercher dans la politique, l'augmentation de prix de nos denrées, par l'exportation en Angleterre du beurre et du fromage, car l'aisance récente du peuple de nos campagnes provient sans doute plus de l'élévation des prix payés que de l'augmentation du rendement des terres. A ces périodes diverses de prospérité publique, souvent dues aux combinaisons financières d'un gouvernement progressif, quelquefois à des causes tout à fait extérieures, comme la guerre du Transvaal qui nous faisait vendre à Londres et deux fois le prix nos chevaux, nos bœufs, nos moutons, notre beurre, notre fromage, a toujours correspondu le succès local de certaines paroisses de certains districts et par extension le succès personuel du marchand.

Pendant les douze dernières années le commerce canadien a fait un pas de géant.

De 239 millions qu'il était en 1896 soit $41 par tête, il s'est élevé en 1908 à 650 millions soit $88 par tête, mais il est possible que ce ne soit pas la province de Québec qui ait bénéficié le plus de cette vague de prospérité, les provinces où se sont dirigés les immigrants et surtout la province d'Ontario, mieux outillés pour l'industrie et les affaires et a proximité de ce Nouveau Monde qu'allait bientôt sillonner en tous sens des chemins de fer nombreux, et peupler des groupements considérables de toutes les races de la vieille Europe et des Etats-Unis---les provinces de l'Ouest et l'Ontario, dis-je, ayant dû profiter plus que nous des conditions commerciales nouvelles que créaient la politique d'immigration du gouvernement et l'entreprise colossale du Grand Tronc Pacifique. Cependant depuis deux ans, les affaires ont été meilleurs dans la province de Québec relativement s'entend, si l'on tient compte du nombre de faillites et d'abandon des affaires que dans les autres parties du pays.

La crise de 1906 dont le point de départ était aux Etats-Unis a considérablement ralenti le développement du Nord-Ouest et par suite de la rareté d'argent, a aussi de beaucoup diminué notre marche jusque là ascendante.

Relativement à cette période de stagnation que nous venons de traverser, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer jusqu'à quel point nous subissons ici au Canada les accidents réflexes de la condition économique américaine. Les pires années que nous ayons traversées, 1874 à 1879 correspondaient à une période désastreuse aux Etats-Unis, période pendant laquelle il y eut des milliers de faillites, et si notre peuple superficiel attribua uniquement au tarif Mackenzie l'origine de notre marasme d'alors il se trompa au moins pour une bonne moitié : nous ne faisons qu'endurer le contre coup de la crise américaine, comme un humble satellite réfléchit les ombres ou la lumière du soleil.

Les affaires canadiennes se sont cependant restaurées peu à peu depuis un an, mais on peut dire d'une crise monétaire ce qu'on dit de la maladie, c'est que si "elle nous arrive en voiture il est certain qu'elle s'en retourne à pied.

Cependant, cette condition continuera sans doute de s'améliorer pendant quelques années ; notre jeune pays ne pouvant se développer et prospérer avec, naturellement, des alternatives de baisse et de hausse, de marasme et d'activité.

J. Auguste Galibois.

Agence d'Immeubles

La prochaine incorporation de Morinville en ville, devant avoir pour résultat nécessaire la plusvalue des propriétées foncières, ceux qui désirent faire l'acquisition d'un ou de plusieurs lots devraient se hâter.

Ainsi suis-je en mesure de vendre à des conditions faciles et pour un prix relativement bas, plusieurs lots vacants ou construits, ainsi que des fermes à proximité de Morinville.

Qu'on se hâte donc.

Eugene Gibeault

Notes Locales

M.M. Zénon Sabourin et Elmira Sabourin, de Verner Ont., sont à Morinville cette semaine dans l'intention de s'y établir.

oxo

M. Edouard Rousseau, opticien, de Nicolet, Qué., était en visite cette semaine chez son ancien confrère de collège et ami M. Omer St. Germain.

Il visite l'Ouest et à l'intention de s'y établir.

En visite au presbytère, le Rev. P. Berchmans, Supérieur des Franciscains d'Edmonton, L'abbé Ouellette, missionnaire colonisateur, le Réd. J. A. Normandeau et le Dr. Amyot, de Légal.

L'Abbé Ouellette nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux.

oxo

M. l'Abbé O. Desroches, Ecclésiastique du Grand-Séminaire de Montréal, est venu passer ses vacances chez son beau frère M. Joseph Boisvert.

Il nous a fait l'honneur d'une visite.

oxo

M. J. A. Paquin doit partir ces jours-ci pour l'Ouest.

oxo

Dimanche dernier les jeunes amis de Melle Exilia Croisetière, se réunissaient pour fêter son seizième anniversaire de naissance. A cette occasion une partie de croquet fut organisée, qui fut gagnée par Melle Mathilda Riopel.

Sont arrivés à Morinville, dans l'intention de s'y établir parmi nous, M.M. Vaugeois et Daoust de St-Maurice, Qué. et L'Heureux et Marchand, de Ste Tite, Qué.

oxo

Bienvenue à l'aimable sœur de Mme Omer St. Germain, Melle Isola Renault, revenue d'une promenade de quelques semaines à St-Albert.

oxo

27 religieuses de la congrégation des Filles de Jésus sont en retraite au couvent Notre Dame, de Morinville, depuis mercredi dernier.